



Inaptitude a tous les poste

Par **mic helm**, le **02/02/2015** à **15:11**

bonjourrrn
je suis inapte a tous les postes depuis le 12 janvierrn
avec une seul visite a la médecine du travailndanger pour le salarier art 4624-31 du code du travailrn
mon employeur ne ma toujours pas contacter pour me rn
licencier ou me reclasser malgré une lettre recommandée rn
que je lui est envoyer le 19 janvier en lui réclamentrn
mes bulletins de salaire de aout et décembre et mon soldernde tous compte afin de remplir une demande d'invaliditérn
rn
pouvez vous me renseigner sur mes droitstrn
et si après le 12 février mon employeur ne ma pas licencierrn
puis je travailler dans une autre entreprisern
rn
merci d'avance

Par **moisse**, le **02/02/2015** à **19:33**

Bonsoir,rn
[citation]mon solde rnde tous compte [/citation]rn
Ce document facultatif ou plutôt dont la signature n'est pas une obligation, n'est exigible qu'une fois le contrat de travail rompu.rn
[citation] si après le 12 février mon employeur ne ma pas licencierrn
puis je travailler dans une autre entreprise rn
[/citation]rn
Nonrn
L'employeur doit simplement reprendre le versement du salaire.rn
Mais il a 30 jours devant lui, donc jusqu'au 12 février pour mettre en place reclassement et procédure de licenciement pour inaptitude avant l'obligation de reprendre le versement du salaire.